

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe scolaire Leroy – Cassagne
Ecole maternelle Gabriel Leroy
Melun (Seine et Marne (77))**

Rapport Technique (RT) de Phase 2

Mai 2011– N°0770573E_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Hélène BONY	Ingénieur d'études
Vérificateur	Anne BARITEAU	Directrice de projet
Approbateur	Alain ROGER	Directeur de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école maternelle Gabriel Leroy (ETS n°0770573E) est localisée Place Chapu à Melun (77). Cette école fait partie du groupe scolaire Leroy-Cassagne, comprenant également l'école élémentaire Armand Cassagne (ETS n°0770572D). L'école élémentaire Armand Cassagne a fait l'objet d'un diagnostic spécifique (0770572D_RT2).

L'école maternelle Gabriel Leroy est visée par un diagnostic des sols de la démarche nationale « Etablissements sensibles » en raison de sa contiguïté avec un ancien atelier de construction industrielle et de carrosserie automobile (travail et traitement des métaux, peinture) répertorié dans la base de données BASIAS (IDF7703603).

Un garage automobile Peugeot non répertorié dans BASIAS, exploité depuis le début du 20^{ème} siècle, est également présent à environ 20 m en amont hydrogéologique de l'école maternelle Gabriel Leroy.

L'étude historique et documentaire approfondie réalisée au cours de la phase 1 de la démarche a mis en évidence des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles issues des deux sites susmentionnés à l'intérieur des bâtiments de l'école.

Résultats des investigations

Des investigations ont été conduites lors de la phase 2 du diagnostic. Elles ont porté sur :

- l'air sous la dalle du bâtiment A (aile Ouest) et du bâtiment B,
- l'air du sous-sol dans le bâtiment A (aile Sud),
- l'air du sol sous le bâtiment A (aile Sud).

Les substances recherchées sont les substances susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur l'ancien site BASIAS et le garage automobile Peugeot.

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les reconnaissances réalisées montrent la présence de trichloréthylène au niveau d'un point de prélèvement dans l'air du sol à 1 m de profondeur sous le bâtiment A de l'école. La concentration mesurée reste toutefois inférieure à la borne basse des intervalles de gestion spécifiques à ce milieu, définis pour la démarche sur les ETS. Aucun autre composé n'a été mis en évidence, que ce soit dans l'air sous dalle, l'air du sous-sol ou l'air du sol.

Ainsi, les investigations menées nous permettent de conclure que **la qualité de l'air sous dalle, de l'air dans le sous-sol et de l'air du sol au droit de l'ETS ne pose pas de problème pour les usagers de l'ETS dans sa configuration actuelle.**

Cependant, compte tenu de la présence de trichloroéthylène dans l'air du sol sous le bâtiment A, la configuration actuelle du bâtiment devra être préservée afin d'assurer durablement la compatibilité des milieux avec les usages.

Nous proposons donc le classement de l'école maternelle publique Gabriel Leroy (ETS n°0770573E) en **catégorie « B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».**

Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés (travaux concernant le bâtiment A).

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles »